



Les Ateliers de Paris Incubateurs des métiers de création

CRITERES :

A qui s'adresse l'incubateur ?

L'incubateur s'adresse aux **porteurs d'un projet de création d'entreprise ou ayant déjà créé une entreprise** :

- . des **métiers d'art** (voir [la liste des métiers d'art](#), fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015, à consulter sur le site de l'Institut pour les savoir-faire français)
- . de la **mode** (vêtements et accessoires), ayant déjà débuté leur commercialisation
- . du **design** (graphique, de service, produit, set design, scénographie, culinaire...)

Combien de temps dure le programme d'incubation ?

Le programme d'incubation dure un an renouvelable une fois (donc **2 ans maximum**).

Est-ce que je dois obligatoirement être immatriculé pour intégrer l'incubateur ?

Non, l'incubateur s'adresse aussi aux porteurs d'un projet de création d'entreprise. Donc, il est possible de participer à l'appel à candidature sans avoir déjà créé d'entreprise.

Je suis en micro entreprise depuis plus de 4 ans, puis-je candidater ?

Cela dépend si **le projet** que vous souhaitez développer aux Ateliers de Paris est récent ou non. Si votre micro-entreprise a été créée il y a plus de 4 ans mais que le projet que vous souhaitez développer au sein des Ateliers de Paris est récent, il est possible de participer à l'appel à candidature.

J'ai créé ma société (SASU, SAS, EURL, SARL) avant 2021, puis-je candidater ?

Si vous avez créé votre société pour développer le projet pour lequel vous souhaitez être accompagné via l'incubateur avant 2021, alors non, vous n'êtes pas éligible.

Est-ce qu'il y a des critères de chiffre d'affaire minimum ou maximum pour candidater à l'incubateur ?

Non, l'appel à candidature n'a pas d'exigence sur le chiffre d'affaire. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'incubateur est dédié au développement des entreprises en phase d'émergence, il faut donc tenir compte de l'utilité de l'accompagnement proposé par rapport à l'avancement de votre entreprise.

Est-ce qu'il y a une limite d'âge ?

Non. Les candidats doivent seulement être majeurs.

Est-il possible de participer à l'appel à candidature pour les Ateliers de Paris si notre siège n'est pas situé à Paris ?

Oui, vous pouvez participer à l'appel à candidature pour l'incubateur, il n'y a aucune restriction quant à la localisation des sièges des entreprises. Les candidats peuvent être de France ou même à l'international tant qu'ils opèrent à Paris.

CANDIDATURE et DOSSIER

Que dois-je mettre dans mon portfolio ?

Le dossier de visuel doit être un document PDF, il doit permettre d'apprécier la créativité et la singularité du projet. Le document ne doit pas excéder 4 Mo.

Je n'arrive pas à déposer mes documents sur la plateforme...

Pour déposer ses documents, il faut :

- Sur la page de l'incubateur du BDMMA, cliquer sur « **Candidater** » (après avoir lu le règlement)
- Se créer un compte **Mon paris**
- Sur la page **Téléservices**, cliquer sur le formulaire intitulé « **INCUBATEUR METIERS DE CREATION – ATELIERS DE PARIS 2025** »
- Remplir ses informations puis cliquer sur « Etape suivante »
- Sur la page « dépôt des documents » sélectionner ses documents **en respectant les indications** (format, taille...)
- Lire et accepter les conditions d'utilisations
- Cliquer sur « voir le récapitulatif » **puis cliquer sur « valider ce récapitulatif »**

Comment et quand serai-je informé si ma candidature est présélectionnée ?

À l'issue des candidatures, les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant un jury en présentiel qui se tiendra les 4 et 5 juin 2025.

Les résultats (positifs ou non) seront communiqués **mi-mai par mail exclusivement**

Puis-je bénéficier de l'accompagnement de l'incubateur sans être hébergé ?

Non, l'atelier est un élément central de l'incubateur.

Pour bénéficier d'accompagnement nous vous suggérons de prendre connaissance de notre offre de Rendez-vous individuels ou de formations « Les essentiels » ou « Les éclairages » qui abordent toutes les questions liées au développement d'une entreprise : gestion, stratégie, marketing et communication. Nous proposons également des programmes de formation et d'accompagnement.

<https://www.bdmma.paris/le-bureau/presentation/>

ATELIERS :

Est-il possible de faire une visite des Ateliers ?

Des portes ouvertes seront organisées les 4 et 5 avril de 14h à 19h à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art. En dehors de ces dates les ateliers ne sont pas visibles au quotidien.

Est-ce que je peux choisir mon atelier ?

Non, les attributions des ateliers sont faites par l'équipe du BDMMA à l'issue de la sélection. Elles prennent en compte les besoins et contraintes individuels.

Quelle est la surface des ateliers ?

Les locaux peuvent être des ateliers individuels ou des espaces de travail partagés qui font **entre 10 et 35 m²**.

Est-ce que toutes les activités peuvent être accueillies dans l'incubateur ?

Non, pour des raisons électriques, de sécurité et de charge, l'incubateur ne peut accueillir tous les équipements. Il vous revient de solliciter en amont l'équipe du BDMMA pour vérifier que votre activité et/ou machines pourront être accueillies.

En cas de sinistre, quelle assurance est compétente ?

Votre assurance est compétente. Lorsque vous entrez aux Ateliers de Paris, une attestation d'assurance vous est demandée lors de la signature du bail.

Puis-je recevoir ma clientèle ou mes fournisseurs dans mon atelier ?

Oui, il vous est tout à fait possible de recevoir vos clients ainsi que vos fournisseurs. Dès votre entrée aux Ateliers de Paris, une clé et un badge vous sont remis pour avoir un accès 24h/24 à votre espace.

Puis-je stocker des marchandises dans mon atelier ?

Non, votre atelier est un espace de travail et non de stockage.